



**CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES**

(colonnes 5, 8, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE															
PRÉFIXE : 000				PRÉFIXE : 000															
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE		SECTION	N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE			CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS	MISE AU POINT FISCALE	LET. INDIC.	NATURE DE CULTURE	CLASSE	CONTENANCE		
		ha	a						ca	ha	a						ca	ha	a
D1	313	6	63	D 1206	a	Mme MOURAT			1	92		S. graphique	Compensation						
				D 1207	b	SCI DANTON			4	71									
												Total : 657	Total : 6						
TOTAL				TOTAL															

Vérifié et numéroté  
 A **Tarbo** , le **30/06/2021**

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

Commune : 65452  
Trie-sur-Baïse

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)



Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : D1  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/1250  
Echelle d'édition : 1/1250  
Date de l'édition : 17/06/2014

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/06/2021..... par M BREGLER..... géomètre à TARBES.....
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ..Tarbes....., le 15/06/2021.....

Document dressé par  
Damien BREGLER.....  
à Tarbes.....  
Date 15/06/2021.....  
Signature :

(1) Rayer les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité espropriant).



Pour cotations  
voir plan joint

Commune :  
TRIE-SUR-BAISE (452)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 471 G  
Document vérifié et numéroté le 30/06/2021  
A  
Par

TARBES  
1, boulevard du Maréchal Juin  
BP 693

65000 TARBES  
Téléphone : 05-62-44-40-40

sdif hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A ..... le .....

*Modification selon les énonciations d'un acte à publier*

Section : D  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :

Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 30/06/2021  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage

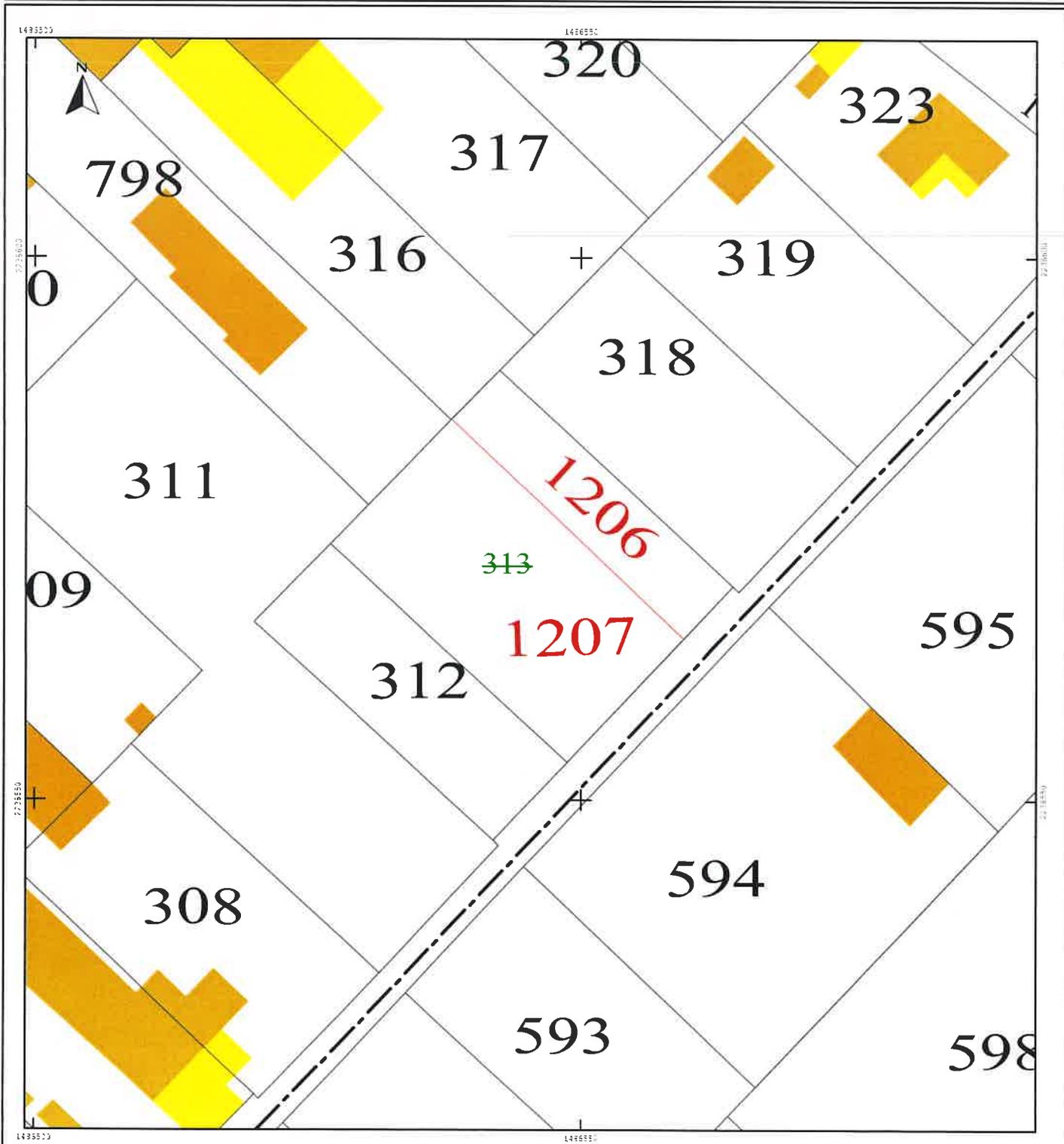
dressé

Par D.BREGLER-SMTB (2)

Réf. : 2021-074

Le 15/06/2021

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une ussasse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant autorisé de l'autorité départementale, etc.).



**DMPC NUMERIQUE - LISTING DE LOTS**

Dossier : Z:\DOSSIER\21°) 2021\T2021074\_SF DANTON à TRIE SUR BAISE\Dessin\2021074\_dmpe.dwg  
Traité le : 15/06/2021 à 11:31:36

Section : D1  
Parcelle : 313  
Contenance : 663 m<sup>2</sup>

Lot : a  
Surface PCI: 190 m<sup>2</sup>  
Contenance : 192 m<sup>2</sup>

Coordonnées PCI des lots

Point	X (m)	Y (m)	Gisement (gr)	Distance (m)
	1486564.01	2238569.61	347.6796	29.30
	1486542.55	2238589.56	249.0815	6.32
	1486538.15	2238585.03	148.5019	0.43
	1486538.45	2238584.73	148.3927	28.96
	1486559.44	2238564.78	48.2186	6.65
	1486564.01	2238569.61		

Lot : b  
Surface PCI: 467 m<sup>2</sup>  
Contenance : 471 m<sup>2</sup>

Coordonnées PCI des lots

Point	X (m)	Y (m)	Gisement (gr)	Distance (m)
	1486526.95	2238573.50	147.3686	29.60
	1486548.73	2238553.45	48.2186	15.59
	1486559.44	2238564.78	348.3927	28.96
	1486538.45	2238584.73	348.5019	0.43
	1486538.15	2238585.03	249.0815	0.05
	1486538.11	2238584.99	249.0988	10.99
	1486530.45	2238577.11	249.0152	5.03
	1486526.95	2238573.50		